

J'ai vécu une action
des CEMÉA
et je souhaite
les soutenir

JE SOUHAITE SOUTENIR LES CEMÉA

Parce que...

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives se définissent comme un mouvement constitué de militants regroupés autour des valeurs de l'Education Nouvelle et de l'Education Populaire. Cette association choisit de privilégier la formation comme levier pour agir et transformer la société.



Les principes qui guident l'action des militants des CEMÉA

- > Il n'y a qu'une éducation. Elle s'adresse à tous. Elle est de tous les instants.
- > Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités.
- > Notre action est menée en contact étroit avec la réalité.
- > Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu.
- > L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture.
- > L'expérience personnelle est un facteur indispensable du développement de la personnalité.
- > Tout être humain, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions, de culture, de situation sociale, etc. a droit à notre respect et à nos égards.
- > La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans la connaissance des différences et dans le respect du pluralisme. C'est donc le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, d'aliénation, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.



**JE ME RECONNAIS DANS CES IDEES. JE DEVIENS MEMBRE DE SOUTIEN POUR
M'INSCRIRE DANS CE MOUVEMENT QUI VEUT COMPTER, PESER, RESISTER.**

En signant cette lettre je deviens membre de soutien* de l'association des CEMÉA Provence Alpes Côtes d'Azur pour une année renouvelable. Je peux à tout moment retirer ce soutien en le signifiant par écrit aux Ceméa.

À	Le	NOM
Activité actuelle		Prénom
Adresse		
CP		ville
courriel		téléphone

* « Les membres de soutien sont des membres qui, ayant participé à une ou plusieurs activités de l'association, ont choisi d'apporter leur appui à celle-ci, à ses objectifs, à ses actions. Les membres de soutien disposent d'une voix consultative à l'Assemblée Générale de l'association » (statut de l'association)

Signature
(suivie de la mention lu et approuvé)